



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Direction départementale de la protection  
des populations  
Service protection de l'environnement

Affaire suivie par : Sylvie BÉOLET  
Tél. : 04 26 52 22 03  
Fax : 04 26 52 21 62  
courriel : [ddpp-env@drome.gouv.fr](mailto:ddpp-env@drome.gouv.fr)

Valence, le 30 novembre 2018

Réf. : SB/2018/ 06057

**Information relative à l'absence d'observation par l'autorité environnementale sur une demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement**

Dénomination du projet : Demande d'autorisation d'exploiter un élevage de volailles de chair (extension)  
Pétitionnaire : Monsieur BONNET Grégory  
Quartier Pelette  
26400 LA ROCHE SUR GRANE  
Site d'exploitation : Les Touches  
26400 AUTICHAMP

L'Autorité environnementale a accusé réception du présent dossier qu'elle a reçu le 25 septembre 2018. Il a été enregistré sous le numéro 2018-AR-AP-00672.

Conformément aux dispositions de l'article R.122-7 du code de l'environnement, en absence d'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement dans le délai de deux mois suivant la date de réception précitée, l'avis est réputé avoir été émis sans observation depuis le 25 novembre 2018.

La présente information :

- fera l'objet d'une notification au pétitionnaire ;
- sera jointe au dossier soumis à enquête publique ;
- sera mise en ligne sur le site internet de la préfecture.

Pour le directeur départemental de la protection des populations  
Le chef du service de la protection de l'environnement

Nicolas VISSAC